

**Institut
de la statistique**

Québec



Observatoire de la culture et
des communications

Journées internationales de travail avec les Observatoires de la culture

San Sebastián, 14, 15 et 16 novembre 2007

Dominique Jutras, directeur

Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ)

**Les Observatoires de la culture dans le monde :
l'apprentissage par l'expérience**

Mesdames,

Messieurs,

Je tiens d'abord à remercier très chaleureusement les organisateurs de ces Journées internationales de travail avec les Observatoires de la culture, ainsi qu'à l'équipe qui a si bien préparé ces rencontres et qui a su maintenir une ambiance propice aux échanges qui ont été fructueux. Cette invitation à vous adresser la parole est un honneur pour moi.

À titre de directeur, je vous présenterai l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, je vous décrirai succinctement ce qui a permis de créer l'Observatoire et les principales activités qui ont marqué son parcours depuis sa création en 2000. Certains d'entre vous reconnaîtront des éléments de cette présentation, car Serge Bernier, mon prédécesseur à la direction de l'Observatoire, a eu l'occasion, en novembre 2005, de le présenter aux participants à la Conférence internationale sur les politiques culturelles de Bilbao¹.

En raison de la place occupée par les Québécois dans le continent nord-américain – soit 7 millions de francophones sur un continent de 350 millions d'anglophones –, le gouvernement a dû s'engager dans la protection, le soutien et la promotion de sa culture, et ce, notamment pour venir à la rescousse de sa langue et de son identité. La création de l'Observatoire fait partie des décisions et des choix qui reflètent l'intervention de l'État dans ce secteur.

L'Observatoire est d'abord un bel exemple d'un partenariat et d'une mise en commun fructueuse des ressources financières d'un gouvernement et de l'inventivité des gens du milieu culturel. La structure

¹Serge BERNIER, *L'Observatoire de la culture et des communications du Québec : évolution et enjeux futurs*, texte de communication à la Conférence internationale sur les politiques culturelles, Bilbao, 14 et 15 novembre 2005, 14 p.

de gouvernance de l'Observatoire traduit fort bien cette connivence nécessaire, qui permet parfois de réunir les milieux culturels et l'État. L'Observatoire constitue un modèle du genre.

Je suis d'avis que cet organisme enrichit concrètement les débats relatifs au rôle de la culture et à son importance sociale et économique. Ainsi, il est possible de mieux cibler les actions publiques qui doivent être entreprises pour son développement. En outre, les travaux de l'Observatoire constituent une contribution notable, non seulement à l'analyse de l'économie de la culture, mais aussi au développement de la société québécoise.

Quarante ans de développement culturel au Québec

La naissance de l'Observatoire fait suite à plusieurs événements qui ont contribué au développement culturel du Québec au cours des quatre dernières décennies. Le premier jalon est posé lors de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961. Les autres faits marquants de sa fondation ont lieu à partir de la fin des années quatre-vingt quand le gouvernement du Québec adopte deux lois : sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma d'abord, sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature ensuite.

Puis, en 1992, le gouvernement marque un grand coup en dotant le Québec d'une politique culturelle qui définit notamment le rôle de l'État dans l'essor des arts et de la culture. Les principaux objectifs énoncés dans le document sont de développer le domaine des arts et de la culture; de favoriser l'accès à la vie culturelle et d'accroître l'efficacité de l'intervention de l'État.

La politique culturelle donne l'élan à la création, la même année, du Conseil des arts et des lettres (CALQ), société d'État consacrée au développement et à la diffusion des arts. Et, en 1995, à l'instauration de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), dont l'essentiel du mandat concerne les industries culturelles.

Notons que la politique culturelle du Québec comporte une recommandation visant à dresser un profil statistique de la situation économique des créateurs et des artistes, ce qui témoigne d'un intérêt pour la statistique. En 1998, la Politique de la lecture et du livre recommande la création d'un observatoire du livre et lui réserve même un budget. Toutefois, les études démontrent qu'il est impossible de faire fonctionner un observatoire du livre avec une modeste subvention du ministère de la Culture et des Communications et qu'il serait très difficile d'obtenir un soutien financier suffisant des entreprises de la filière du livre. À cela s'ajoutent des interrogations quant à la capacité de cet organisme de recueillir des données statistiques fiables.

En avril 2000, la Commission de la culture (organe parlementaire de l'Assemblée nationale), qui a entendu de nombreux représentants d'associations et de regroupements professionnels dont la plupart demandent la création d'un observatoire de la culture, recommande dans son rapport que *le gouvernement, de concert avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles et le milieu culturel, travaille à la mise sur pied d'un observatoire de la culture.*

Des travaux en ce sens sont déjà bien entamés et cette recommandation ne vient que confirmer le consensus à ce sujet. En effet, il est vraisemblable qu'elle ait donné un coup d'accélérateur, car c'est en juin 2000 – 3 mois après le dépôt du rapport de la Commission - que la ministre de la Culture et des Communications annonce la création de l'Observatoire de la culture et des communications du

Québec en partenariat avec l'Institut de la statistique du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles.

La statistique culturelle

Avant 1961, la statistique culturelle existe au Québec, mais son champ d'action est circonscrit à quelques domaines. En 1971, le ministère des Affaires culturelles met en place une unité de recherche et de planification en vue d'orienter la politique culturelle, qui élabore, au fil des ans, un programme de recherche et de statistique, surtout destiné à soutenir la gestion de ses programmes d'aide. Toutefois, le Ministère éprouve souvent de la difficulté à assurer le suivi de sa production statistique, et son univers n'est pas suffisamment large pour répondre aux besoins des différents acteurs du domaine de la culture, notamment ceux de la société civile. En 2000, le gouvernement en arrive à la conclusion qu'il importe de créer l'Observatoire. La ministre responsable déclare alors : *L'Observatoire est un outil fondamental pour les divers ordres de gouvernement. Il permettra d'évaluer de manière fiable et objective l'impact réel des décisions politiques en matière de culture et de communication. De leur côté, les milieux disposeront d'une information plus riche pour notamment élaborer leur stratégie de développement et pour cibler de nouveaux marchés.*

L'idée d'un observatoire a cheminée pendant une dizaine d'années avant de se concrétiser. Le gouvernement décide donc de créer l'Observatoire, dont la mission couvrira tout le secteur culturel, mais dont le mandat sera plus circonscrit que celui d'un observatoire de politiques culturelles. La mission qu'on lui confie est de *répondre aux besoins réels et concrets des intervenants des secteurs de la culture et des communications ainsi que de ceux qui traitent avec ces secteurs en matière de statistiques, de soutien à la recherche et de veille.*

L'un des aspects novateurs, et particulièrement révélateurs, de ce choix est que le gouvernement décide d'élaborer un outil qui fournira au milieu culturel et à l'État une information unique et utile aux deux parties. D'ailleurs, en quarante ans, les efforts concertés ont permis au Québec de passer, en matière d'offre culturelle, de la pauvreté à l'abondance. Désormais, l'Observatoire prendra à sa charge la surveillance des activités de ce domaine.

L'Observatoire, c'est un partenariat financier

Au commencement, quatre partenaires alimentaient le budget de base de l'Observatoire. Aujourd'hui, son financement est assuré par six partenaires. Le groupe initial était composé de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), du ministère de la Culture et des Communications (MCC), du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). En 2007 se sont ajoutés deux autres partenaires, soit la Régie du cinéma et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). En raison de la diversité de ces ressources financières, l'Observatoire jouit d'une certaine autonomie. De plus, il lui est loisible d'ajuster sa programmation aux besoins des différents milieux et d'assumer le rôle d'arbitre, du fait de sa neutralité.

L'un des atouts qui le distinguent d'autres observatoires est qu'il est intégré à l'Institut de la statistique du Québec dont il constitue une unité administrative. Ainsi, l'Observatoire ne fait pas partie du même périmètre financier que les ministères. En outre, la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec lui confère un pouvoir d'enquête, lui permet de garantir la confidentialité des renseignements qu'il collige, lui donne accès aux données administratives du Québec (y compris les données fiscales) et à celles de Statistique Canada.

Grâce à cet arrangement, l'Observatoire offre des garanties d'utilisation de méthodologies scientifiques standard, déjà appliquées par la plupart des agences statistiques nationales. Il adhère d'ailleurs aux principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations unies. Comme il n'est pas soumis aux aléas et aux exigences d'un ministère sectoriel, il assure une production statistique continue. Par ailleurs, il lui est permis de recueillir des revenus autonomes quand il mène des projets particuliers. L'Observatoire occupe huit personnes et, à l'occasion, il peut faire appel, moyennant finance, aux spécialistes de l'Institut en matière de méthodologie, d'informatique, de collecte de données et de diffusion.

L'Observatoire est aussi un partenariat dans la gouvernance

La participation culturelle ne peut être simplement définie comme l'ensemble des pratiques culturelles des consommateurs. En effet, elle est aussi l'apanage de plusieurs acteurs – organisations et associations et regroupements – très présents dans la sphère culturelle québécoise. Ce milieu est bien structuré : il comprend plus de 300 associations nationales (Union des artistes, Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son, etc.), sans parler de la multitude de regroupements régionaux et locaux.

L'État a innové, non seulement en instituant un organisme pour répondre aux besoins des milieux culturels, mais aussi en choisissant d'en confier une certaine responsabilité aux regroupements d'importance plutôt qu'aux individus et aux entreprises. Ces associations nationales et regroupements professionnels forment huit comités consultatifs, qui couvrent les onze principaux domaines culturels

définis dans le Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec (SCACCQ), outre les milieux municipal et universitaire.

Ces comités consultatifs sont les suivants :

- Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques;
- Cinéma, audiovisuel et radiodiffusion;
- Disque et arts de la scène;
- Livre, littérature et bibliothèques;
- Multimédia;
- Patrimoine, institutions muséales et archives;
- Municipalités et administrations locales;
- Recherche universitaire.

Le rôle de ces comités consultatifs est de donner des avis et de faire part des besoins du milieu qu'ils représentent. Un comité de direction – au sein duquel le milieu culturel est majoritaire – chapeaute ces comités consultatifs et fixe les orientations et la programmation de l'Observatoire.

Les huit présidents des comités consultatifs partagent les sièges du comité de direction avec les dirigeants (président, président-directeur général ou sous-ministre) des cinq organismes et du ministère qui sont les partenaires financiers de l'Observatoire. De plus, ces gens ont convenu de ne pas se faire remplacer afin de s'assurer d'une prise de décision immédiate.

Diverses formes de collaboration avec les milieux culturels

Des ententes de partenariat interviennent dans le financement des projets ou leur réalisation, parfois sur les deux fronts à la fois.

Les milieux culturels partenaires financiers

L'Observatoire peut compter sur le soutien financier des milieux culturels pour mener à bien certains projets. Par exemple, une association du secteur du multimédia participe financièrement à une enquête sur le sujet, l'état des lieux des domaines du livre et des bibliothèques a bénéficié de la collaboration de la Bibliothèque nationale du Québec (depuis devenu BAnQ) et la Régie du cinéma appuie l'Observatoire dans son enquête mensuelle sur la fréquentation des salles de cinéma.

Les milieux culturels partenaires dans les activités

L'Observatoire peut également compter sur un appui d'un autre type de la part des milieux culturels, qui investissent leurs connaissances et leur temps dans certains projets. Par ailleurs, ils font partie de tables rondes mandatées pour élaborer les questionnaires d'enquête, ou en valider les résultats avant diffusion. Enfin, au moment de la publication des statistiques de l'Observatoire, ils soulignent et commentent ses réalisations dans les médias.

Il serait impossible à l'Observatoire de se priver du savoir des divers experts en matière de culture. Par exemple, les professionnels de l'industrie du disque aident à définir les genres musicaux et la Bibliothèque nationale du Québec affecte une analyste à l'état des lieux du livre. Des chercheurs universitaires contribuent à certaines publications en rédigeant diverses études. En outre, les

associations participent fréquemment à la collecte de l'information, notamment en incitant leurs membres à répondre aux questionnaires de l'Observatoire. Grâce à ce soutien constant, les taux de réponse obtenus sont très élevés.

Les milieux culturels fournisseurs d'information

Parfois, les milieux culturels partagent eux-mêmes les renseignements dont ils disposent. À titre d'exemple, l'évaluation du marché du disque et de la part de marché des enregistrements québécois s'appuie sur de l'information transmise par une association du secteur. L'Observatoire projette également d'élaborer des statistiques officielles à partir de données recueillies par le milieu culturel. En effet, certaines associations gèrent une caisse de retraite pour leurs membres, dont les chiffres sont minutieusement vérifiés par des comptables. L'Observatoire songe à les utiliser pour en tirer des statistiques.

La politique et les modes de diffusion

Comme l'Observatoire établit un lien entre l'État et la société civile, il a semblé nécessaire que la politique de diffusion permette un accès aussi complet que possible à tous ses travaux et publications.

Le principe premier de cette politique exige la gratuité de l'information disponible. En conséquence, toutes les études de l'Observatoire sont consultables sur notre site Web. De plus, l'Observatoire publie ses travaux d'analyse dans des bulletins intitulés *Statistiques en bref*, qu'il envoie à ses frais à toutes les personnes intéressées par le secteur culturel qui en font la demande.

L'Observatoire tend à devenir le carrefour de l'information chiffrée sur la culture et les communications au Québec et, dans ce but, il agit en étroite collaboration avec ses partenaires financiers. Ainsi, toute information statistique produite par ces derniers à partir de données administratives est diffusée gratuitement par l'Observatoire.

Pour que les travailleurs des milieux culturels soient tenus au courant de la mise à jour des données qui les intéressent, l'Observatoire a constitué une liste d'abonnés qui reçoivent un courriel (*e-mail*) chaque fois qu'une information nouvelle devient consultable sur le site Web.

Enfin, en vertu du principe de neutralité, l'accès à l'information est simultané pour tous, sans favoritisme aucun. De surcroît, les résultats sont diffusés aussitôt colligés, sans tenir compte des vues politiques.

Les résultats

Ce rappel des caractéristiques fondatrices de l'Observatoire québécois est important, car il permet d'expliquer en grande partie son succès. Je ne m'attarde pas ici sur la mission et sur la diversité de ses mandats qui sont d'ordre statistique, de recherche et de veille. Il faut préciser qu'au cours de ces sept dernières années, l'Observatoire s'est surtout consacré à sonder les marchés pour les produits culturels et à accroître la connaissance intégrée des domaines culturels en analysant les chaînes de valeurs. Pour répondre au premier besoin, il a lancé des enquêtes afin de disposer de statistiques fiables sur la culture. Quant au second besoin, l'Observatoire a opté pour la production d'état des lieux et la publication de données intégrées. En voici quelques exemples : *Statistiques sur l'industrie du*

film, État des lieux du livre et des bibliothèques et État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives.

Aujourd'hui, l'Observatoire fait face à de nouveaux défis, à savoir assurer la continuité et la récurrence des enquêtes, car leur plus précieuse valeur réside dans les séries historiques. Toutefois, ce programme statistique consomme une grande partie des ressources, car le maintien de ces enquêtes draine des ressources humaines et financières qui limitent la capacité d'amorcer de nouveaux projets. Bien que le budget de l'Observatoire repose sur des ententes triennales, le financement gouvernemental est constamment remis en question.

Néanmoins, la marge de manœuvre de l'Observatoire permet de mener diverses actions, dont celle – stratégique – d'élaborer un système d'indicateurs culturels. Toutefois, de façon très pragmatique se posent des problèmes liés aux changements technologiques, par exemple la multiplicité des plateformes de diffusion de la musique, du cinéma ou des émissions de télévision. Il faut impérativement trouver une façon de suivre l'évolution et la part du contenu culturel de ces nouveaux marchés.

Enfin, le cumul des données conduit invariablement les partenaires et les observateurs à vouloir chiffrer l'impact économique de la culture. Plusieurs pays mènent divers travaux en ce sens et le Québec ne fait pas exception. Cependant, le côté parcellaire et ponctuel des études répond mal aux attentes. En effet, il faut se méfier des biais méthodologiques et des doubles comptes qui faussent les résultats. J'ai d'ailleurs pris connaissance d'une formule qui tente de décrire ce problème : *La totalité est inférieure à la somme de ces parties*. C'est pour cette raison que l'Observatoire a amorcé une réflexion avec ses partenaires de Statistique Canada au sujet de la création d'un compte satellite de la culture sur la base du *Système des comptes économiques nationaux*. Cette approche semble

avantageuse, car elle repose sur des normes internationales que tous les pays respectent pour établir notamment leur PIB et leur balance commerciale. Il y a là une piste intéressante. Cependant, le projet en est encore à ses balbutiements et je crois qu'il se présentera d'autres occasions de discuter de ce modèle.

Conclusion

En somme, l'une des principales retombées de la création de l'Observatoire tient au fait que celui-ci équilibre les rapports de force entre les différents acteurs du système culturel quant à l'accès à l'information et aux usages qui en sont faits. Tous ont maintenant accès à une information exhaustive; ils peuvent donc l'interpréter à leur manière (qui n'est pas forcément celle de l'administration centrale) et promouvoir leurs intérêts. Mais quel que soit le sens donné aux chiffres, ceux-ci sont fiables et neutres, et considérés comme tels par toutes les parties.

L'Observatoire québécois, tel qu'il a été conçu et mis en place, aura peut-être à souffrir de ses qualités. Le programme statistique actuel consomme une grande partie des ressources. On l'a dit : les résultats sont très utiles aux milieux culturels et aux décideurs publics. En contrepartie, aucun travail qualitatif n'a encore été entrepris, les liens avec le milieu de la recherche ont été longs à établir et, enfin, les relations avec l'ensemble des milieux culturels accaparent une part substantielle de temps et d'argent.

L'Observatoire est en quelque sorte victime de son succès et prisonnier de son modèle de gouvernance. Je suis cependant convaincu que ces limites sont aussi des avantages si l'on s'en tient à ce créneau, mais qu'on arrive à y exceller.

Enfin, ces quelques jours de rencontre permettront, je l'espère, d'établir les bases d'un partenariat international afin que les observatoires réunis ici développent une approche originale pour étudier l'effet de la globalisation sur la culture.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec Dominique Jutras au (418) 691-2414, poste 3137 ou dominique.jutras@stat.gouv.qc.ca

Observatoire de la culture
et des communications
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2414
Télécopieur : (418) 643-4129

**Institut
de la statistique**

Québec



Observatoire de la culture et
des communications